



COMITE DU DEVELOPPEMENT
(Comité ministériel conjoint
des
Conseils des Gouverneurs de la Banque et du Fonds
sur le
transfert de ressources réelles aux pays en développement)



DC2002-0024
Le 26 septembre 2002

NOTE DU PRÉSIDENT DE LA BANQUE MONDIALE

Les membres du Comité du développement trouveront ci-joint, pour information, une Note du Président de la Banque mondiale, James D. Wolfensohn, pour la soixante-sixième réunion que le Comité doit tenir à Washington le 28 septembre 2002.

* * *

NOTE DU PRÉSIDENT AU COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT

I. INTRODUCTION

Nous nous réunissons tout juste un an après les tragiques événements du 11 septembre 2001, à un moment marqué par une incertitude économique persistante mais aussi par une détermination croissante de la communauté internationale. Bien que les perspectives immédiates de croissance de l'économie mondiale ne soient pas aussi bonnes qu'on aurait pu le penser après le redressement du premier trimestre de cette année, l'horizon à moyen et long terme peut s'éclaircir et les risques actuels perdre de leur aspect menaçant à condition que tous les pays prennent les mesures nécessaires et mettent en œuvre les politiques qui permettront aux marchés de mieux fonctionner. Les institutions financières internationales (IFI) ont de nouveau démontré l'importante fonction qu'elles remplissent pour aider les pays en développement à faire face à un environnement extérieur plus difficile.

À notre réunion d'avril, nous avons discuté des résultats de la conférence de Monterrey et largement convenu d'une approche pour l'application du consensus de Monterrey définissant notamment les rôles de la Banque et du FMI. Nous aurons l'occasion, à notre réunion du 29 septembre, de faire le point sur les progrès réalisés à cet égard. En résumé, si beaucoup a été fait, des défis majeurs se présentent néanmoins, pour les bailleurs de fonds et les organismes de développement de même que pour les pays en développement. Une série de documents vous a été remise au sujet de ces progrès et défis, et je me bornerai donc à évoquer brièvement ce dossier et le chemin parcouru pour assurer un niveau d'endettement tolérable aux pays pauvres très endettés dans le cadre de l'Initiative PPTE. Je rendrai également compte ci-après de certaines des initiatives que nous avons prises pour tenter de resserrer notre partenariat avec d'autres entités alors que nous aidons à faire avancer le consensus, et notamment des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Initiative Éducation pour tous, ainsi que quelques changements spécifiques que nous avons introduits au sein du Groupe de la Banque mondiale pour être mieux à même de relever tous ces défis.

II. APPLICATION DU CONSENSUS DE MONTERREY

Nous concentrerons nos discussions sur les progrès réalisés et les défis à relever pour appliquer le programme d'action arrêté à Monterrey et réaffirmé, avec des ajouts, à Johannesburg. Des documents ont été préparés à l'intention du Comité sur trois aspects de cette application : un rapport d'avancement général ; un autre sur les moyens d'améliorer la mesure et le suivi du développement et la gestion axée sur les résultats ; et un rapport qui cherche à illustrer, à partir de trois études, une partie des défis qui se posent au moment de concrétiser sur le terrain les aspirations de Monterrey. Nous allons de l'avant sur chacun des sept volets que j'ai identifiés avant notre réunion d'avril. Permettez-moi simplement de mettre ici l'accent sur quatre enjeux que je juge cruciaux pour la suite.

Aspect primordial de l'approche CDI/DSRP

Tout d'abord, nous devons prendre appui sur notre accord quant à **l'aspect primordial de l'approche CDI/DSRP**. Certes, il y a toujours matière à amélioration, mais à mon sens, on est d'accord sur le fait que cette approche est le moyen pratique et efficace de mettre en œuvre le partenariat de Monterrey au niveau des pays. Il est clairement ressorti de nos discussions du mois d'avril qu'il existe également un consensus sur les éléments stratégiques et institutionnels requis pour parvenir à faire reculer la pauvreté : de saines politiques économiques ; un système juridique et judiciaire efficace ; des dispositifs fiscaux et réglementaires clairs et appliqués par des administrations professionnelles et non corrompues ; un système financier solide et bien régulé ; des conditions propices à l'entrepreneuriat, à la productivité et aux emplois ; enfin, des mesures propres à démarginaliser les pauvres et à investir dans leur avenir, de façon qu'ils puissent prendre part au développement de leur pays.

Cohérence et amplification de l'action des bailleurs de fonds

En deuxième lieu, cette approche nécessitera un effort majeur et d'importantes modifications de la part des bailleurs de fonds et des organismes de développement, ainsi que des pays en développement. Nous devons rester déterminés à atteindre l'objectif d'un doublement de l'aide nécessaire à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire (ODM), mais nous devons également démontrer l'efficacité des ressources existantes et nouvelles affectées à l'aide, par des résultats sur le terrain. Il nous faut veiller à ce qu'il y ait une meilleure correspondance de l'appui fourni par les bailleurs de fonds aux stratégies mises en œuvre par les pays eux-mêmes avec de meilleures performances et des politiques porteuses de résultats, une meilleure coordination et harmonisation au niveau de ces donateurs, et une meilleure capacité d'absorption, de prestation et de gestion de l'aide au sein des pays en développement. Les trois études de cas illustrent bien les gains d'efficacité considérables à réaliser lorsque les bailleurs de fonds assurent une meilleure coordination entre eux et avec les pays bénéficiaires. Nous aurons l'occasion de poursuivre nos discussions sur ces questions et sur le recentrage de nos actions sur les résultats, et de faire le point sur les progrès accomplis, lors du Forum sur le partenariat pour le développement qui sera organisé en décembre par le Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD/OCDE). L'harmonisation des pratiques et politiques opérationnelles des bailleurs de fonds, dont il sera question plus loin, sera le thème d'un forum de haut niveau qui sera organisé à Rome les 24 et 25 février prochains en association avec le CAD/OCDE et les banques multilatérales de développement que nous avons pour partenaires. Par une meilleure allocation et un meilleur alignement de l'aide, une moindre dispersion des efforts et une meilleure harmonisation, et un moindre recours à la pratique de l'aide liée, je crois que nous pouvons avoir à peu près autant d'impact qu'en augmentant fortement les flux d'aide annuels.

Focalisation sur les résultats

En troisième lieu, un facteur essentiel à la réalisation de nos objectifs communs est les efforts actuellement menés pour **renforcer la focalisation sur les résultats des programmes de développement**. Le document préparé à l'intention du Comité s'inspire en grande partie de la Table ronde internationale sur le thème « Mieux mesurer, suivre et gérer les résultats des opérations de développement », que la Banque a coparrainée en juin dernier avec d'autres BMD, en coopération avec le CAD/OCDE. Il fait la synthèse de trois éléments de base du dialogue sur le développement de ces dernières années — développement sous l'impulsion des pays et partenariat, dans la ligne de ce dont on a parlé plus haut, gestion basée sur les résultats, et efficacité du développement, y compris le travail de pionnier réalisé au sein de la Banque mondiale par le Département de l'évaluation des Opérations (OED, organe indépendant qui célèbre cette année son trentième anniversaire) et celui du

Groupe d'assurance de la qualité (QAG), créé en 1996 dans le cadre du processus de renouvellement de la Banque. Il repose sur l'idée, simple mais importante, selon laquelle les résultats du processus de développement peuvent être améliorés moyennant une focalisation accrue des gestionnaires à cet égard — une thèse amplement démontrée par les progrès majeurs que nous avons réalisés ces dernières années, au sein même de cette institution, pour ce qui est d'améliorer notre efficacité en prêtant systématiquement attention aux évaluations de qualité réalisées en temps réel par le QAG et aux évaluations rétrospectives de l'OED. L'accent mis sur les résultats obtenus au niveau des pays pour la croissance durable et la réduction de la pauvreté, en tant que mesure fondamentale de l'efficacité du développement, a d'importantes implications pour les pays en développement et l'appui que leur fournissent les bailleurs de fonds pour ce qui est des connaissances, des outils de mesure et des capacités dont ils ont besoin dans cette optique de gestion axée sur les résultats. Il a également des implications pour la structure des dispositifs d'évaluation et de responsabilisation, et particulièrement pour ce qui est de la nécessité d'évaluations conjointes des programmes des bailleurs de fonds comme éléments d'appui des stratégies de réduction de la pauvreté suivies par les pays, à titre de complément des évaluations des performances des différents organismes concernés, notamment en tant que partenaires de développement.

Commerce et accès aux marchés

En quatrième lieu, nous devons donner suite aux engagements internationaux pris à Monterrey. Cela vaut pour ceux visant à accroître les ressources pour l'aide au développement, comme nous en avons convenu à notre dernière réunion, mais, en plus de cela, **une action dans le domaine du commerce et de l'accès aux marchés** est capitale si nous voulons atteindre nos objectifs de développement. On n'a pas à attendre les accords de l'OMC pour donner aux produits des pays les plus pauvres l'accès en franchise et non contingenté aux marchés. On doit aider les pays en développement à participer efficacement au **cycle de négociations de Doha**. Ceux-ci ont eux-mêmes un rôle à jouer pour tenter d'éliminer, au plan intérieur, les facteurs qui font obstacle aux échanges, et nous devons quant à nous accélérer le programme de renforcement des capacités afin d'aider les pays dans leurs efforts.

III. MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE PPTE

Nous avons progressé de façon régulière dans la mise en œuvre de l'Initiative PPTE, quoique plus lentement que beaucoup ne l'avaient espéré. L'allègement de la dette a été substantiel et, dans la plupart des pays, s'est accompagné d'une augmentation des dépenses de santé et d'éducation. Mais le ralentissement de l'économie mondiale rend plus précaires les perspectives de viabilité de la dette dans les pays bénéficiaires des allègements. Pour l'heure, la souplesse inhérente au cadre actuel — grâce aux dispositions concernant le relèvement automatique du niveau d'aide au point d'achèvement et le recours aux dons de l'IDA — permettra dans l'ensemble de faire face à ce nouveau défi. Mais pour garantir l'application intégrale des allègements, il faut que la communauté internationale veille à ce que le Fonds fiduciaire PPTE reçoive les ressources voulues et à ce que l'ensemble des bailleurs de fonds et des créanciers participent aux programmes convenus avec les différents PPTE. Vu les difficultés qu'il y a à mobiliser des fonds suffisants pour le dispositif actuel, je crois qu'il sera d'autant plus essentiel que toute proposition tendant à élargir ou à approfondir le cadre PPTE soit de surcroît fondée sur des principes rationnels et accompagnée d'engagements fermes de financement de la part de la communauté des bailleurs de fonds et des créanciers.

- **La mise en œuvre de l'Initiative PPTE a progressé régulièrement mais lentement.** Sur les 42 pays participant à l'initiative renforcée, six ont atteint le point d'achèvement et obtenu une

réduction irrévocable de leur dette. Vingt se situent entre le point de décision et le point d'achèvement et bénéficient d'un allègement de dette intérimaire, mais ils mettent plus longtemps que prévu à atteindre leur point d'achèvement en raison de retards dans la préparation des DSRP et dans l'exécution des programmes de réforme. Enfin, une douzaine de pays n'ont pas encore atteint le point de décision. Ce sont les cas les plus difficiles, dans la mesure où la plupart sont touchés par des conflits et beaucoup ont accumulé d'importants arriérés.

- **L'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE réduira à lui seul de 40 % le stock de la dette en valeur actuelle nette (VAN).** Si l'on inclut l'allègement traditionnel de la dette, on aboutit à une réduction du stock de la dette de près des *deux tiers*. Le ratio dette/PIB sera ramené de 56 à 29 %, six points de pourcentage en dessous de la moyenne pour les pays en développement en 2000. Durant la période 2001-2005, la diminution du service de la dette pour les 26 pays concernés (par rapport à la situation antérieure à l'initiative) sera en moyenne de 1,3 milliard de dollars environ par an, ce qui ramènera le ratio service de la dette/exportations à 9 % en 2005 (contre 15 % en 1999), un chiffre inférieur de plus de moitié à la moyenne pour les pays en développement. Cet allègement permettra en partie un relèvement des dépenses sociales, de 6 % du PIB en 1999 à 9 % environ en 2002, ce qui représente près de quatre fois les dépenses consacrées au service de la dette.

- **L'Initiative PPTE a la souplesse nécessaire pour faire face à la récente détérioration de la situation d'endettement des PPTE.** Le ralentissement économique mondial et la baisse des prix des produits de base ont contribué à assombrir les perspectives de nombreux PPTE. L'initiative dispose de la souplesse voulue pour faire face à cette situation en fournissant un allègement additionnel de la dette (relèvement automatique du niveau d'aide) au point d'achèvement. Avec les dons et d'autres formes de financement hautement concessionnelles, il est ainsi possible de renforcer les bases d'un endettement soutenable pour l'avenir.

- **Cela dit, le financement de l'Initiative reste inférieur aux besoins, y compris des coûts potentiels du relèvement automatique du niveau d'aide au point d'achèvement.** L'ampleur des engagements non couverts de l'IDA au titre de ce programme doit demeurer un sujet de réflexion majeur pour l'avenir. Dans l'immédiat, le Fonds fiduciaire PPTE aura très prochainement besoin d'une infusion de l'ordre de 750 à 800 millions de dollars, selon les estimations, pour faire face aux coûts encourus, notamment au titre du relèvement automatique du niveau d'aide, par les créanciers multilatéraux régionaux pour 34 PPTE qui ont déjà atteint le point de décision ou qui sont censés être admis à bénéficier à l'avenir d'un allègement dans le cadre de l'initiative. Il faut donc que les récentes déclarations d'intention des bailleurs de fonds pour un montant à hauteur de 1 milliard de dollars se traduisent dès que possible en des engagements fermes. Une note sera préparée à l'intention du Conseil des Administrateurs dans le courant de cette année pour comparer les estimations actuelles du coût du relèvement automatique du niveau d'aide au point d'achèvement (une fois prises en compte les annulations supplémentaires de dettes bilatérales) avec celles établies avant la prise en compte de ces annulations.

- **Il est impératif que l'intégralité de l'allègement ne reste pas au stade des promesses mais soit effectivement accordée par l'ensemble des créanciers.** Dans l'ensemble, la participation des créanciers à l'initiative a été soutenue, mais certains ont choisi de ne pas participer. Quelques créanciers prédateurs ont, de plus, intenté des actions contre les PPTE pour les forcer à les rembourser. Tous les créanciers devront participer pleinement si l'on veut ramener le stock de la dette des PPTE à des niveaux soutenables. La Banque et le Fonds intensifient leurs efforts pour encourager l'ensemble d'entre eux à participer dans le cadre de l'Initiative PPTE.

- **Les modifications suggérées pour accroître l'allègement de la dette fourni au titre de l'initiative exigeraient des financements additionnels des bailleurs de fonds.** Quelques actionnaires et observateurs estiment que le niveau de l'allègement de la dette fourni dans le cadre de l'Initiative PPTE devrait être accru et ont proposé des modifications en vue d'étendre le cadre existant. Il convient d'observer que les propositions de ce type ont tendance à impliquer une augmentation significative des coûts, et il n'est peut-être pas réaliste de penser que ceux-ci pourraient être couverts alors que le cadre actuel ne dispose déjà pas de fonds suffisants.
- **La soutenabilité de la dette ne peut être assurée que si les allègements s'accompagnent de politiques économiques avisées, d'une amélioration de la gouvernance et des institutions et d'une gestion prudente de la dette.** Les DSRP sont un solide point d'ancrage pour ce processus, mais encore faut-il qu'ils reposent sur des projections réalistes et prudentes et bénéficient de l'appui de la communauté internationale sous forme de financements adéquats, à des conditions hautement concessionnelles. L'utilisation accrue des dons permettra en particulier de garantir que les financements extérieurs correspondent aux capacités de remboursement des pays pauvres concernés. L'inclusion récente des dons dans la Treizième reconstitution des ressources de l'IDA aidera à cet égard.

IV. RENFORCEMENT DES PARTENARIATS MONDIAUX

Dans toute son action, la Banque s'efforce de travailler de plus en plus en partenariat, en utilisant l'approche du CDI/DSRP comme élément central d'une telle coopération au niveau des pays et en intervenant, selon les besoins, par le biais des mécanismes de coopération pour les problèmes mondiaux. J'ai déjà indiqué comment nous travaillons en partenariat de plus en plus étroit avec d'autres institutions et d'autres bailleurs de fonds, en nous concentrant davantage sur les résultats du développement. Ce partenariat est au cœur de l'approche de Monterrey. Nous suivons la même démarche dans toutes nos activités à l'échelon des pays et dans des secteurs donnés comme, par exemple, le secteur financier et l'éducation. Les analyses effectuées, y compris dans le cadre des études de cas préparées pour cette réunion, montrent les énormes avantages qui peuvent résulter d'une coopération plus efficace entre les bailleurs de fonds, les organismes de développement et les pays, avec un meilleur alignement de l'aide des bailleurs de fonds sur les priorités énoncées dans de solides programmes nationaux. Je suis déterminé à ce que la Banque donne l'exemple d'un partenaire loyal, travaillant avec d'autres entités de façon professionnelle et constamment prête à accepter toute répartition des tâches qui se justifie et corresponde à l'avantage comparatif, que ce soit dans l'appui que nous prêtons aux programmes nationaux ou dans la part que nous prenons à l'effort en faveur des biens publics mondiaux.

Harmonisation des politiques, procédures et pratiques opérationnelles

Avec l'encouragement du Comité du développement, nous avons participé à un effort international intensif pour réduire la charge imposée aux pays en développement du fait de politiques et de pratiques multiples et divergentes au niveau des bailleurs de fonds. Les membres du Comité ont reçu par ailleurs une note d'information faisant état de progrès à cet égard. Ce travail a donné lieu à un partenariat concret et fructueux avec le CAD/OCDE, les autres BMD et les pays en développement. Le consensus de Monterrey, en mettant l'accent sur l'efficacité de l'aide, a donné un élan supplémentaire à cet effort. Depuis avril 2002, les groupes techniques ont continué de mettre au point des normes ou des principes de bonnes pratiques dans les domaines prioritaires du programme mondial d'harmonisation : i) gestion financière ; ii) passation des marchés ; iii) évaluations

environnementales ; iv) étapes préalables à l'exécution dans le cycle des projets ; v) travaux d'analyse non financière au niveau national ; et vi) suivi et établissement de rapports. Consolider et amplifier les progrès réalisés sera le thème d'un forum de haut niveau qui se tiendra au début de l'année prochaine. Ce sera une occasion exceptionnelle de mettre à profit l'énorme travail qui a été réalisé sur les principes de bonnes pratiques et les normes d'harmonisation dans le cadre d'un plan d'action approuvé par le Comité du développement en avril 2001. Le consensus qui se dégage de ces travaux est d'ores et déjà mis à l'essai dans un certain nombre de pays pilotes, au titre de la préparation de la phase d'exécution qui sera lancée à l'occasion du forum. Celui-ci représentera du reste un défi pour nous, donateurs et bénéficiaires, en tant que partenaires de développement, pour que nous fassions résolument passer la teneur et l'orientation du programme d'harmonisation du stade du dialogue sur la coopération en matière d'aide à celui d'une mise en œuvre concrète à l'échelon des pays.

Le Portail du développement : Un outil au service d'une meilleure coordination de l'aide

Le Portail du développement est l'un des quatre programmes de la Fondation Development Gateway, organisation indépendante récemment mise sur pied avec l'aide de la Banque mondiale. Son but est l'établissement d'une plate-forme qui permette les échanges d'informations et de connaissances au sein de la communauté du développement. Il propose des informations sur les principales questions de développement et les projets dans ce domaine (AiDA), sert de base à un marché pour les appels d'offres en ligne (dgMarket) et soutient un réseau croissant de portails nationaux. Le service AiDA peut en particulier servir de plate-forme d'information et d'outil de communication pour renforcer la coordination et la gestion des projets et des programmes des bailleurs de fonds. En collaboration avec le CAD/OCDE, il a déjà constitué une base de données sur plus de 400 000 activités de développement — des projets antérieurs ou actuels qui sont classés par pays, par secteur et par organisme de financement.

Avancement de l'Initiative pour l'accélération de l'aide en faveur de l'Éducation pour tous

J'ai plaisir à vous faire savoir qu'à la suite de son approbation par le Comité du développement, au printemps dernier, la mise en œuvre de l'Initiative pour l'accélération de l'aide en faveur de l'Éducation pour tous (EPT) est bien engagée. Avec cette initiative, nous avons commencé à appliquer de façon opérationnelle la stratégie qui a été approuvée par le Comité du développement. Le point de départ est que, même pour les pays qui sont le plus à la traîne, des progrès accélérés et la réalisation de l'objectif de l'EPT sont possibles *si* les politiques appropriées sont mises en place au niveau des pays et *si* l'appui des bailleurs de fonds est lié de façon prévisible et coordonnée aux résultats obtenus.

Les 18 pays¹ invités à participer à l'initiative sont dotés d'un programme sectoriel bien conçu ainsi que d'un DSRP pouvant servir de base à des réformes et à une expansion des activités. Cela dit, ils ne comptent au total que 17 millions d'enfants non scolarisés. Il y a 50 millions d'autres enfants non scolarisés qui vivent dans cinq pays² à forte population ne possédant pas le cadre de base nécessaire à une telle expansion. Ces cinq pays ont de ce fait été choisis pour une initiative parallèle au titre de laquelle ils sont censés recevoir une aide au renforcement des capacités et au travail d'analyse, pour pouvoir ainsi établir de plus solides bases pour des progrès futurs.

¹ Bolivie, Burkina Faso, Honduras, Mauritanie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Tanzanie, Ouganda, Zambie, Albanie, Gambie, Ghana, Guyana, Viet Nam, Guinée, Éthiopie, Yémen.

² Inde, Pakistan, Bangladesh, République démocratique du Congo et Nigéria.

Un vaste courant s'est manifesté à l'échelon international en faveur de cette initiative, en tant que moyen stratégique d'intensifier les progrès dans le sens des ODM. Les divergences qui se font jour portent sur le rythme d'expansion de la phase pilote et son ampleur, certains bailleurs de fonds jugeant comme trop grande une opération pilote dans 23 pays.

L'annexe ci-jointe note contient un rapport d'avancement détaillé sur les cinq premiers mois de mise en œuvre de l'initiative.

Nous avons à présent atteint un stade critique dans ce programme, un stade qui a des implications pour les perspectives de réalisation des ODM. Les pays clients ont répondu de façon positive et résolue aux mesures prises. L'engagement des pays sera difficile à maintenir si un effort additionnel n'est pas consenti et si des financements extérieurs ne sont pas trouvés rapidement pour des besoins bien définis. Jusqu'ici, les bailleurs de fonds n'ont pas proposé les financements à long terme qui s'imposent et n'ont pas encore adopté le niveau de souplesse de financement voulu pour accélérer réellement la réalisation de l'éducation pour tous. Beaucoup se montrent réservés à l'idée de fournir des financements récurrents, élément qui constitue un obstacle essentiel à l'expansion des opérations, d'autres ne sont pas en mesure de fournir un soutien budgétaire, et la plupart ont besoin de modifier leurs pratiques en vue d'une meilleure harmonisation. Nous sommes arrivés au point où plusieurs pays auront rempli leur part du contrat de développement en s'attendant à des financements additionnels. Pour les bailleurs de fonds, le défi consiste à présent à trouver des solutions pour la coordination de leurs activités, en vue d'optimiser les efforts dans le sens de l'éducation pour tous et d'aller de l'avant pour la mise en œuvre de la partie de l'accord qui leur incombe.

Collaboration entre la Banque mondiale et le FMI

Nous restons décidés à renforcer et à approfondir la relation très spéciale qui existe entre les deux institutions de Bretton Woods. En août 2001, les Conseils de la Banque et du FMI ont examiné et approuvé une nouvelle approche pour le renforcement de leur collaboration, définie dans le rapport intitulé *Strengthening IMF-World Bank Collaboration on Country Programs and Conditionality*. Avec nos collègues du FMI, nous avons à présent commencé à mettre en œuvre cette approche, ce qui permettra aux deux institutions de fournir un appui plus cohérent et plus efficace aux pays. Les Conseils des deux institutions ont fait le point des progrès réalisés. En avril dernier, leurs directions respectives ont publié des directives conjointes pour le personnel afin de rendre opérationnel d'une manière systématique le cadre de collaboration renforcé. Au titre de ce nouveau cadre renforcé, le personnel de la Banque et celui du Fonds travaillent ensemble en amont, au niveau des équipes de pays/régions, pour définir des vues communes sur les programmes de réformes conduits par les pays, les priorités de ces réformes et la répartition des responsabilités, en désignant une institution « chef de file » dans chaque domaine d'action. Le cadre renforcé vise également la transparence dans les rapports que présentent les deux institutions aux Conseils sur les priorités des réformes, la conditionnalité des programmes et le déroulement des programmes convenus. Avec les premiers documents sur les programmes de pays présentés au Conseil, nous avons commencé à mettre en pratique les dispositions du cadre renforcé concernant les communications au Conseil.

Collaboration entre BMD

Nous avons également poursuivi notre programme de coopération renforcée entre banques multilatérales de développement (BMD), tel que je l'ai décrit dans ma note au Comité pour sa réunion d'avril dernier. Outre les activités conjointes mentionnées plus haut sur les résultats et l'harmonisation, nous commençons à progresser dans la coordination et la synchronisation de l'établissement des stratégies d'aide-pays et plans d'activité ; nous allons revoir et modifier les mémorandums d'accord concernant la coopération entre la Banque et les banques régionales ; nous avons préparé ensemble, pour la troisième année consécutive, le rapport sur la pauvreté mondiale de cet été, ce qui témoigne d'une tendance croissante à la réalisation de travaux d'analyse conjoints ; enfin, je poursuivrai, dans les mois qui viennent, le programme de réunions et de vidéoconférences plus fréquentes avec les autres présidents de BMD.

Travaux dans le secteur financier et sur les normes et codes

Le cadre de prévention des crises a été nettement renforcé du fait de l'attention portée aux normes et codes. La Banque et le FMI ont collaboré de manière étroite et constructive, ces dernières années, dans le contexte de Programmes d'évaluation du secteur financier (PESF) et des Rapports sur le respect des normes et des codes (ROSC). Sur la base de ces programmes, les pays sont mieux à même d'identifier leurs points faibles et de prendre des mesures pour renforcer leur secteur financier et leur gouvernement d'entreprise, sur la base de systèmes de comptabilité et d'audit adéquats, ainsi que leurs régimes d'insolvabilité. À la fin d'août 2002, près de 300 modules avaient été préparés, couvrant 83 pays industriels et en développement. La moitié environ l'ont été dans le contexte des FSAP. Le défi le plus pressant est encore d'aider les pays à s'attaquer aux lacunes identifiées en mobilisant les ressources techniques et financières voulues pour renforcer les capacités. Afin de répondre à cette exigence et de mettre en place un mécanisme systématique de suivi, la Banque a lancé, avec le FMI et divers bailleurs de fonds, dont le Canada, la Suisse, le Royaume-Uni et les Pays-Bas, l'Initiative pour le renforcement et la réforme du secteur financier (FIRST). Je tiens à remercier les bailleurs de fonds qui se sont engagés à fournir quelque 51 millions de dollars sur les quatre années de la phase initiale de ce programme, et j'en invite d'autres à se joindre à cet effort. FIRST accordera des dons au titre de l'assistance technique et du renforcement des capacités aux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, dans le but de remédier aux insuffisances des systèmes financiers et de renforcer les possibilités de développement dans ces pays.

La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est un problème planétaire et une importante priorité pour la Banque mondiale. Ces activités criminelles menacent l'intégrité et le fonctionnement des systèmes financiers, mettant ainsi en péril la bonne gouvernance, la stabilité financière et le développement dans nos pays clients. En collaboration avec le FMI, nous avons intensifié les efforts menés avec le Groupe d'action financière (GAFI) pour évaluer le respect par les pays des recommandations de ce groupe (dites « 40 + 8 »). Celles-ci viendront s'ajouter à la liste de normes et codes pour lesquels la Banque et le FMI établiront des ROSC dans le cadre d'une étroite collaboration avec le GAFI, sous réserve que celui-ci prenne certaines mesures à l'occasion de sa session plénière d'octobre 2002. Nous avons établi, pour l'année qui vient, un ambitieux calendrier pour l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme dans le contexte des PESF, et nous avons par ailleurs entrepris d'accroître les services d'assistance technique et de formation dispensés à nos pays clients pour contribuer à renforcer leurs dispositifs dans ces deux domaines. Nous intégrons en outre ces mêmes questions dans les stratégies d'aide-pays et les programmes d'assistance technique, lorsque cela a lieu d'être, en prêtant une attention particulière aux pays où le manque d'intégrité des régimes en place pour la lutte contre le

blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme présente un risque majeur pour la gouvernance et le développement.

V. RENFORCEMENT DE L'APPORT DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

En toile de fond à nos discussions sur ces enjeux planétaires, je tiens à vous informer des mesures que nous prenons pour renforcer la part prise par le Groupe de la Banque mondiale pour y faire face. Le cadre stratégique que nous avons mis en place il y a près de deux ans s'est révélé à la fois robuste et souple, et nous a permis de poursuivre nos objectifs tout en nous adaptant à l'évolution de l'environnement et des besoins de nos clients. Dans la gestion courante, nous continuerons de mettre l'accent sur la mise en œuvre de ce cadre, en accordant une attention particulière, dans les mois à venir, aux domaines clés suivants : suivi et gestion des résultats du développement ; renforcement de la gestion et de la surveillance des programmes et partenariats mondiaux ; renforcement et mise à profit des potentialités offertes par le Portail du développement ; aide aux pays clients pour l'amélioration du climat des échanges et des investissements ; et, plus généralement, poursuite des efforts en vue d'atteindre les ODM, en faisant fond sur les délibérations et engagements de Monterrey et de Johannesburg.

Dans l'année à venir, nous ferons un effort de mise en œuvre, notamment en traduisant les orientations stratégiques en actions mesurables qui nous permettront d'honorer nos engagements. Nous aurons l'occasion de faire le point des principales actions lors des réunions du printemps 2003. Permettez-moi à présent de passer en revue les plans que nous avons établis spécifiquement dans quelques grands domaines.

Appui aux pays à faible revenu

Je me félicite de l'accord-phare conclu cet été par les bailleurs de fonds sur la **Treizième reconstitution des ressources de l'IDA**. Dans le cadre de cette reconstitution, environ 23 milliards de dollars (une augmentation de 18 % par rapport à IDA-12) seront destinés aux pays les plus pauvres du monde au cours des trois prochaines années. Ceci nous aidera dans les efforts que nous menons à l'appui de ces pays et nous permettra de les amplifier. Outre l'augmentation du volume des ressources, IDA-13 comporte deux améliorations importantes du point de vue de la qualité de l'aide fournie par l'IDA.

- **Dons** : En augmentant l'utilisation des dons pour les pays et les programmes, l'IDA accentuera le caractère concessionnel de ses financements. Il est prévu que les dons constitueront environ 18-21 % des ressources d'IDA-13 et seront essentiellement concentrés sur les pays les plus pauvres, ainsi que l'appui particulier à apporter aux pays sortant d'un conflit et à ceux exposés au problème de la dette.
- **Focalisation sur les résultats** : Dans le cadre d'IDA-13, des paramètres de performance basés sur les résultats seront définis pour permettre à l'utilisation des ressources de l'IDA d'avoir le plus d'impact possible sur la réduction de la pauvreté.

Nous travaillons avec nos pays membres et le FMI à la **mise en œuvre de l'approche DSRP**, qui repose sur les principes du CDI, dans tous les pays à faible revenu qui sont prêts à le faire. Ceci est primordial pour la mise en pratique des principes de Monterrey au niveau des pays. Le rapport d'avancement établi conjointement par la Banque mondiale et le FMI à l'intention du Comité du

développement souligne à nouveau bon nombre des points forts et des points faibles identifiés dans l'examen des DSRP de mars 2002. À présent que l'accent est mis non plus tant sur la préparation des DSRP mais sur la mise en œuvre des stratégies qu'ils définissent, un certain nombre de défis se font jour, qui ont, pour beaucoup, été identifiés lors de la dernière réunion du Comité du développement, durant laquelle les ministres ont exprimé le vœu « que des progrès continueront d'être réalisés vers l'élargissement des processus participatifs d'élaboration et de suivi des DSRP, vers la mise en œuvre de politiques de croissance profitables aux pauvres, vers l'amélioration de la collaboration dans la perspective d'une gestion renforcée des dépenses publiques et d'une meilleure analyse de l'impact des mesures sur la pauvreté et dans le domaine social, et, au niveau des organismes de développement multilatéraux et bilatéraux, vers une meilleure harmonisation entre leurs programmes et les stratégies suivies par les pays ». D'autres domaines doivent faire l'objet d'une plus grande attention : meilleure hiérarchisation des dépenses par ordre de priorité, plus grande prise en compte des indicateurs intermédiaires et participation accrue des instances parlementaires. Le processus annuel de préparation des budgets-pays est une occasion importante de traduire les stratégies des DSRP en résultats pratiques, et nous allons donc nous employer, avec d'autres partenaires, à fournir un appui cohérent à l'amélioration des processus nationaux de gestion des dépenses publiques.

Trop de pays à faible revenu n'ont pas encore mis en place les politiques nécessaires à une utilisation efficace de l'aide, et la gageure consiste, pour la Banque et le reste de la communauté du développement, à mettre au point des approches viables dans ce contexte. Ne pouvant pas bénéficier de l'aide, les habitants de ces pays voient leur sort empirer, ce qui a parfois des répercussions au plan régional voire mondial. C'est pourquoi je me réjouis de l'aval donné par le Conseil aux recommandations du **Rapport du groupe de travail sur les pays à faible revenu en difficulté**. La Direction suivra les pistes suggérées par le groupe : i) études économiques et sectorielles détaillées et plus fréquentes à l'appui des réformes et du renforcement des capacités, au sein et en dehors des administrations publiques ; ii) mise à jour plus régulière des stratégies d'aide-pays, et examens au niveau de la haute direction et du Conseil ; iii) incitations accrues aux responsables et au personnel pour qu'ils travaillent sur les programmes à haut risque et à faible rentabilité ; et iv) coopération plus étroite avec les partenaires qui ont un avantage comparatif dans ces environnements précaires. Par exemple, nous avons convenu d'un cadre de coopération pour des activités pilotes conjointes avec le PNUD dans quatre pays. Nous préparons un atelier avec le CAD/OCDE, le PNUD, l'UE, des bailleurs de fonds et la société civile en octobre, en vue de débattre des approches à suivre pour les pays peu performants. Ces activités visent à créer un réseau de décideurs soucieux d'améliorer les perspectives de développement dans les pays dont les politiques, les institutions et la gestion publique laissent particulièrement à désirer.

Consciente du fait que les pays les plus pauvres du monde sont concentrés en Afrique, et face au problème persistant de la pauvreté sur ce continent, la Banque a par ailleurs fourni un **appui au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)**, qui vise à promouvoir la croissance et le développement durable, à éradiquer la pauvreté et à faire en sorte que l'Afrique ne soit plus en marge du processus de mondialisation. Ce partenariat reconnaît que la paix, la démocratie et la bonne gouvernance sont des conditions préalables à l'investissement, la croissance et la réduction de la pauvreté, et que l'Afrique doit éliminer les facteurs faisant obstacle à une croissance soutenue afin de pouvoir réaliser les ODM.

Appui aux pays à revenu intermédiaire

À la réunion du Comité du développement d'avril 2001, les ministres ont entériné la conclusion du rapport du **Groupe de travail sur le Groupe de la Banque mondiale et les pays à revenu intermédiaire**, selon laquelle le Groupe de la Banque devrait systématiquement rester actif dans

l'ensemble des pays admis à emprunter à la BIRD, et renforcer son assistance en matière d'analyse et sur le plan financier, en vue de répondre aux besoins de ce groupe diversifié. Les principaux défis que doivent relever ces pays pour promouvoir la croissance et réduire la pauvreté concernent notamment le renforcement des politiques sociales, structurelles et sectorielles, l'amélioration du climat des investissements, le développement des infrastructures complexes, et l'établissement d'un accès élargi et stable aux marchés des capitaux. Dans tous ces domaines, le Groupe de la Banque est en mesure d'apporter une aide conjuguant l'appui financier et le travail d'analyse, une combinaison qui présente un intérêt sans égal pour les clients et qui exerce en outre un effet multiplicateur pour l'obtention d'autres financements. La Banque a par ailleurs à répondre actuellement à une demande de plus en plus forte des pays à revenu intermédiaire désireux d'acquérir les connaissances qui leur permettront de se doter des politiques et des capacités d'exécution contribuant à faire en sorte que les apports financiers soient bien utilisés. Par exemple, les bureaux régionaux MENA et ECA ont en place des stratégies régionales pour le savoir, qui les amènent notamment à collaborer avec l'Institut de la Banque mondiale (WBI) sur les questions relatives à l'économie du savoir. Le Portail du développement et le Réseau mondial pour l'enseignement à distance (RMED) fournissent des systèmes de diffusion stratégiques pour l'échange de connaissances entre pays à revenu intermédiaire. Les bureaux régionaux s'emploient en outre à faire en sorte que les prêts soient assortis d'outils et de services de renforcement des connaissances.

Nous avons entrepris de renforcer sur plusieurs fronts l'action du Groupe de la Banque dans les pays à revenu intermédiaire : i) préparation et mise à jour des stratégies d'aide-pays dans un plus grand nombre de pays qui ne sont provisoirement pas emprunteurs auprès de la BIRD ; ii) réalisation, à l'appui des CAS, d'analyses diagnostiques de type intégratif (évaluation fiduciaire des systèmes nationaux de dépenses publiques, de passation des marchés et de gestion financière, et examen de la politique de développement axé sur l'évaluation des priorités nationales sur la base d'une analyse d'ensemble des programmes d'action au plan social, structurel et sectoriel) ; iii) poursuite de la recherche de nouveaux produits de prêt adaptés aux besoins des pays à revenu intermédiaire, comme la récente option de tirage différé utilisable avec les prêts d'ajustement de la BIRD ; et iv) renforcement de la collaboration et de la répartition des tâches avec le FMI, les autres banques multilatérales de développement et les autres partenaires du développement.

Développement du secteur privé et rôle de la SFI et de l'AMGI

La croissance économique et les opportunités créées par l'initiative et les investissements privés revêtent une importance cruciale pour la lutte contre la pauvreté. Ce facteur et la contribution du secteur privé à la réalisation des objectifs environnementaux ont figuré en bonne place dans les délibérations du Sommet de Johannesburg. Le Groupe de la Banque mondiale est déterminé à aider ses pays membres dans les efforts qu'ils déploient dans ces domaines. Dans ce contexte, la SFI et l'AMGI jouent un rôle de plus en plus important depuis quelques années. Cependant, ces deux institutions sont confrontées à des défis grandissants parce que les flux de capitaux privés à destination des pays en développement ont fortement baissé et que les investisseurs stratégiques se sont retirés de beaucoup de ces marchés. La SFI a un rôle particulièrement crucial car elle aide les pays membres à faire face au cadre volatile dans lequel s'effectuent les flux privés ainsi qu'aux questions soulevées par la nécessité grandissante de s'assurer que la croissance économique a des effets positifs dans le domaine de l'environnement et que les fruits de cette croissance sont plus largement répartis. La SFI accorde aussi une attention particulière, en collaboration avec la Banque mondiale, aux petites et moyennes entreprises (PME), en raison de leur contribution déterminante à la création d'emplois dans le monde en développement. Lors de l'exercice précédent, elle a approuvé pour près de 500 millions de dollars d'investissements dans des PME. Elle fournit par ailleurs un appui direct et joue un rôle catalyseur dans le cadre d'un programme de grande envergure pour contribuer à

améliorer le climat des affaires, à renforcer les capacités des intermédiaires nationaux financiers et autres et à accroître les capacités des PME par un effort de formation et d'assistance technique.

La période de souscription à l'Augmentation générale du capital de l'AMGI a été prorogée jusqu'en mars 2003. Lorsque l'AGC aura été menée à bien, elle donnera à l'AMGI encore plus de moyens de jouer un rôle actif et anticyclique à une époque caractérisée par un contexte peu favorable aux flux mondiaux d'investissements directs étrangers. J'invite instamment tous les pays membres à souscrire la totalité de leur part de l'augmentation générale du capital de l'AMGI, s'ils ne l'ont pas déjà fait. Cela est particulièrement important pour assurer la parité du nombre de voix entre les États membres des Catégories I et II, comme le stipule la Convention de l'AMGI.

Gouvernance institutionnelle

Au cours des dernières années, nous nous sommes attachés à améliorer la gouvernance et la responsabilisation au sein de la Banque, et avons engagé des réformes qui vont de mesures destinées à accroître l'efficacité du Comité du développement lui-même à de vastes améliorations de la transparence et de l'information, y compris dans le cadre du processus budgétaire. Je suis également conscient du souhait largement répandu de donner davantage la parole aux pays en développement, qui ont tant à gagner des succès que nous pourrions remporter ou à perdre des échecs que nous pourrions essuyer. Certains pays en développement ont été invités pour la première fois à participer à des discussions d'importance fondamentale dans le cadre d'IDA-13. Pour assurer une meilleure et plus large participation à la préparation et aux délibérations du Comité du développement cet automne, notamment sur le programme de Monterrey, une table ronde a été organisée le 11 septembre, qui a réuni, en sus des représentants des membres du Comité du développement, des représentants d'organisations clés telles que les Nations Unies, le CAD/OCDE, l'Union européenne et le Secrétariat du Commonwealth. Je crois savoir que les participants à cette table ronde ont suggéré que les moyens d'expression des pays en développement à la Banque et au FMI sont une question dont le Comité pourrait se saisir lors d'une prochaine réunion. Bien qu'il s'agisse d'une question relevant de nos actionnaires, les membres du FMI et de la Banque conviendront, je l'espère, qu'il serait utile d'examiner les possibilités de renforcer la représentation des pays en développement au vu des enjeux qui sont les leurs dans nos institutions.

VI. CONCLUSION

Durant l'année écoulée, les réunions de Doha, de Monterrey et de Johannesburg ont toutes contribué à consolider un consensus d'envergure mondiale en faveur d'un partenariat pour le développement qui est riche de promesses. Il nous appartient à présent de traduire les grands engagements pris à l'occasion de ces réunions en des mesures concrètes et vérifiables. Notre stratégie établie, nous continuerons de concentrer notre attention sur la mise en œuvre et l'intensification de nos efforts. Nous voulons, en particulier, nous employer avec nos partenaires à trouver des moyens meilleurs et plus efficaces d'aider nos clients à renforcer leurs politiques et leurs institutions.

La Banque se propose en priorité de travailler avec tous ses partenaires à la mise en œuvre de ces accords et à l'élargissement de nos efforts pour répondre au défi posé par les Objectifs de développement pour le millénaire. Nous devons donner suite à nos promesses dès maintenant, conscient du caractère impérieux de notre action et sachant que c'est là notre responsabilité et notre destinée. Le temps est venu d'agir. L'occasion nous est donnée de le faire.

ANNEXE A

Avancement de l'Initiative pour l'accélération de l'aide en faveur de l'Éducation pour tous (EPT)

Les cinq mois durant lesquels s'est poursuivie l'Initiative pour l'accélération de l'aide ont permis d'obtenir des résultats concrets et aussi de tirer plusieurs enseignements importants.

Au **niveau national**, l'Initiative a permis de catalyser les efforts nationaux déployés au titre de l'EPT, avec la participation directe du chef de l'État dans plusieurs pays. Le cadre indicatif, en particulier, a contribué utilement à guider le dialogue avec les autorités sur les plans existants de l'éducation nationale, en centrant la discussion sur les goulets d'étranglement critiques et en offrant un cadre pour préciser les estimations des coûts des plans actuels. En étroite concertation avec les partenaires, tous les pays concernés par l'Initiative accélérée procèdent actuellement à un examen de leurs programmes d'éducation au regard des paramètres de l'Initiative qui sont basés sur les résultats³, identifient les principales contraintes et évaluent les actions requises pour accélérer les progrès. Douze des dix-huit pays disposeront d'ici octobre de plans révisés, assortis de coûts estimatifs. Nous sommes encouragés par les vues audacieuses qui ont été présentées pendant les discussions, la volonté de trouver des stratégies pour atteindre les élèves les moins accessibles et, de façon générale, les efforts déployés pour résoudre de difficiles problèmes de prestation des services éducatifs et pour « faire les choses comme il faut ». La région Afrique et la région Amérique latine et Caraïbes ont organisé des forums régionaux dans le cadre de l'Initiative pour l'accélération de l'aide en vue de partager les enseignements acquis et d'harmoniser les pratiques de base.

Au **niveau technique**, l'Initiative pour l'accélération de l'aide nous a poussés à affiner notre analyse des facteurs de réussite et à revoir nos mécanismes de suivi et d'évaluation. Nous avons commencé à mettre en place des mesures pour évaluer les progrès accomplis dans des délais relativement courts, et sommes en train d'établir une base de données de référence sur le financement, la prestation des services, les effectifs scolaires et les résultats.

Le bilan de la collaboration entre les **bailleurs de fonds** appuyant l'Initiative est mitigé. L'Initiative pour l'accélération de l'aide a donné lieu à la décomposition de l'objectif de l'Éducation pour tous en un ensemble de mesures pratiques bien précises qui pourraient permettre aux bailleurs de fonds d'honorer leurs engagements de Dakar et de poursuivre un débat constructif sur l'ordre du jour du développement. L'Initiative pour l'accélération de l'aide a favorisé le resserrement de la collaboration entre tous les principaux partenaires dans le secteur de l'éducation et a créé une dynamique mondiale en faveur de l'éducation qui a bénéficié du soutien des ONG et des groupes de la société civile. La plupart des principaux bailleurs de fonds dans le domaine de l'éducation participent activement à l'Initiative pour l'accélération de l'aide⁴. Plusieurs réunions de consultation des bailleurs de fonds ont eu lieu (en avril, en mai et en juillet) et une importante réunion de consultation est prévue à la fin novembre. Le débat animé et les désaccords qui ont marqué ces consultations, en particulier sur des questions telles que la sélection des pays admis à bénéficier de l'Initiative pour l'accélération de l'aide

³ Les paramètres (le cadre indicatif) sont notamment les suivants : niveaux appropriés de financement interne pour l'éducation, niveaux optimaux de qualité et d'efficacité de l'éducation, et amélioration des résultats scolaires et de la participation scolaire, en particulier pour les filles.

⁴ Les partenaires de l'Initiative pour l'accélération de l'aide sont notamment l'UNESCO, l'UNICEF, l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France, l'Irlande, l'Italie, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède et l'Union européenne.

et sur les modalités d'évaluation des progrès, ont mené les partenaires à s'attaquer à de nombreux problèmes de développement qui sont trop souvent passés sous silence. Quatre des partenaires (Allemagne, Canada, Royaume-Uni et UNESCO) ont accepté de financer des postes au secrétariat de l'Initiative pour l'accélération de l'aide, actuellement installé à la Banque mondiale.

Il n'a pas encore été possible de s'assurer d'un financement adéquat des bailleurs de fonds au titre de l'Initiative. À ce jour, seulement deux des partenaires actifs se sont engagés de manière spécifique à fournir des fonds supplémentaires au titre de l'Initiative : les Pays-Bas ont déjà fourni 135 millions d'euros et l'Allemagne s'est engagée, lors de la réunion du Comité du développement, à financer trois des pays couverts par l'Initiative. Le Sommet du G8 a entériné le rapport du groupe de travail du G8 sur l'éducation qui, quant à lui, soulignait la nécessité d'un engagement plus ferme des pays, d'une réponse plus vigoureuse et mieux coordonnée des bailleurs de fonds, et d'un programme efficace de suivi et d'évaluation. Le rapport n'abordait toutefois pas la question des modalités et des niveaux du surcroît d'appui attendu des bailleurs de fonds. Si plusieurs donateurs ont promis d'augmenter leurs concours à l'éducation à Kananaskis (Canada, États-Unis, Japon, Royaume-Uni), aucun d'entre eux n'a encore spécifié la façon dont ces concours seront fournis.